

INSTALLATION ET ENTRETIEN - Bornes SOURCELEC et SOURCINOX



VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CETTE NOTICE, ELLE CONTIENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES POUR L'INSTALLATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE CES PRODUITS.



NOTICE N° 12728-15-I0 / **MISE A JOUR DU 01/07/2020**

LA GARANTIE D'UNE DURÉE DE 24 MOIS s'appliquera à la signature du bon de livraison du matériel. L'installation et le raccordement doivent être effectués selon les normes de sécurité électrique en vigueur (norme NF C 15-100 en général et son article 709 plus particulièrement), par du personnel qualifié et habilité, dans le cas contraire, la responsabilité de la société DEPAGNE ne pourra être engagée.

1. CONDITIONS GÉNÉRALES

- L'installation et le raccordement sont effectués sous la responsabilité exclusive de l'installateur, réputé maîtriser la technicité nécessaire et respecter les règles de l'art. Notre matériel est conforme aux normes de sécurité électrique en vigueur.
- **Chaque borne est contrôlée individuellement en usine avant expédition** (eau et électricité), si un problème survenait, prévenir la société DEPAGNE dans les plus brefs délais.

2. LIVRAISON DU MATÉRIEL

La procédure à mettre en œuvre en cas de problème est mentionnée sur l'étiquette jaune fluorescente, « **Très important, réserves lors de la livraison** », collée sur chacun des conditionnements.

3. EMBALLAGE

Afin d'éviter tout problème de condensation, **enlever l'emballage lors de la réception du matériel.**

4. MISE EN ŒUVRE

- La borne doit être fixée solidement au sol avec, **impérativement** une rondelle plate en protection sous écrous (tirefonds ou autres), matériel non fourni. Si la borne est installée au-dessus d'un regard, celui-ci doit être **parfaitement drainé**.
- La porte d'accès à l'appareillage doit être obligatoirement verrouillée en exploitation, l'accès à l'appareillage est strictement réservé au personnel ayant l'habilitation électrique adaptée.

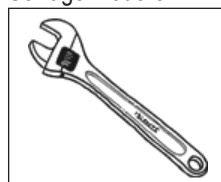
5. CIRCUIT D'EAU

- Avant raccordement de la borne, **purger complètement le réseau d'eau**, afin de supprimer le sable et autres impuretés, évitant ainsi l'encrassement du filtre situé sur la vanne d'arrêt.
- **La pression maximum du réseau est de 5 bars.**
- Mettre le circuit d'eau sous pression afin de **vérifier l'étanchéité avant la mise sous tension électrique**. Lors de la mise sous pression, vérifier le serrage des raccords, serrage modéré, et changer les joints en cas d'intervention.
- Ne pas faire supporter de poids aux robinets, ni aucune traction mécanique.
- **Il est nécessaire de faire fonctionner RÉGULIÈREMENT les électrovannes.**

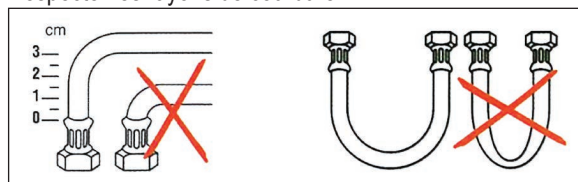
RISQUE DE GEL, purger totalement les circuits internes de la borne, opération qui consiste à éliminer toutes les sources d'eau stagnantes de tous les éléments constituant les circuits d'eau (flexibles, électrovannes, robinets, etc.).

« BIEN RESPECTER LES CONSIGNES D'UTILISATION DES FLEXIBLES »

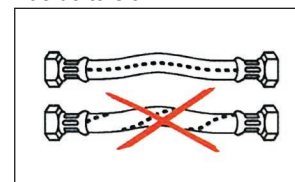
Serrage modéré.



Respecter les rayons de courbure.



Pas de torsion.



INSTALLATION ET ENTRETIEN - Bornes SOURCELEC et SOURCINOX (suite)

6. ELECTRICITÉ / GESTION ÉLECTRONIQUE

- **Avant la mise sous tension, vérifier le serrage des connexions.** Un mauvais serrage risque d'entraîner un échauffement anormal des circuits pouvant aller jusqu'à la destruction du matériel.
- Afin d'obtenir la protection électrique IP2X après ouverture de la porte, les capuchons et écrans isolants doivent obligatoirement être remis sur les bornes après raccordement des câbles d'arrivée.
- **Pour les bornes équipées d'une gestion électronique**, le mode de fonctionnement (marche forcée) est uniquement prévu lors de l'installation des bornes, c'est un mode temporaire, à proscrire sur une longue durée, **risque d'endommager certains composants.**

7. ENTRETIEN EN EXPLOITATION

Un entretien régulier est nécessaire, **attention aux pollutions extérieures, produits d'entretien chlorés, algues, etc.**

- Enveloppe polyester : **nettoyage régulier** avec une éponge humide non abrasive, lustrage et polissage annuel.
- Enveloppe INOX (vernis, peinture ou poli miroir) : **nettoyage régulier** avec une éponge humide non abrasive, ne pas altérer l'état de surface en frottant les impuretés.
- Eclairage : nettoyage régulier des surfaces transparentes (hublot, diffusant et diodes) à l'eau savonneuse.
- Serrures et paumelles : nettoyage et graisse neutre, une fois par an.
- Composants INOX, rivets, visserie, robinetterie... : **nettoyage régulier pour éviter la formation de corrosion, algues, etc.**
- Disjoncteurs : test mensuel du différentiel.
- Bornes de raccordement : vérification annuelle du serrage des bornes et des câbles de raccordement des masses.
- Autres : **nettoyage régulier du filtre de la vanne d'arrêt.**

La souscription d'un contrat d'entretien pour ces matériels vous est vivement recommandée, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service commercial.

8. RÉCLAMATIONS

A transmettre à :

DEPAGNE SAS
11 chemin de la Dhuy
ZAC de Maupertuis
38240 MEYLAN - France
sav@depagne.fr

AUCUNE PRISE EN CHARGE ne sera réalisée avant la réalisation d'une expertise par un représentant DEPAGNE, en usine ou sur site.

AUCUN APPEL EN GARANTIE ne sera accepté pour des modifications de matériel réalisées en dehors de nos usines et sans notre accord.

Notre service technique et nos différents agents commerciaux DEPAGNE sont à votre disposition.